

The EcoLogic logo is displayed in a white circle. The word "Eco" is in orange and "Logic" is in green, with a small green circle above the 'i' in "Logic".

EcoLogic



WWW.ECOLOGIC-FRANCE.COM

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021



Le SOMMAIRE

→ LE SOMMAIRE	2	→ NOS UNIVERS PRODUIT EMBLÉMATIQUES	48
→ ÉDITORIAL DE RENÉ-LOUIS PERRIER	4	• Bienvenue dans nos univers	50
→ L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE NE CESSE DE PROGRESSER, ECOLOGIC Y PREND SA PART !	6	• Le numérique, notre sujet de toujours	52
→ GOUVERNANCE EN 2021	10	• La mobilité : accompagner un essor soudain	54
→ L'ESSENTIEL D'ÉCOLOGIC	14	• Cuisine professionnelle & génie climatique : faciliter le quotidien des professionnels	56
• Ecologic en un coup d'œil	16	• Le sport : un univers multi-filières	58
• La nouvelle vie de notre éco-organisme : d'une à trois filières	18		
• Ecologic s'agrandit !	20		
• Les dates clés de 2021	22		
→ LES MÉTIERS ET MISSIONS	24		
• Nos missions inspirées du cycle de vie des produits	26		
• La sensibilisation : faire évoluer les consciences	28		
• La prévention : l'enjeu clé de préservation de nos ressources	30		
• La collecte : jamais à court de solutions	32		
• Durabilité & allongement de la durée de vie : (re)donner vie à vos déchets > réemploi	36		
• Durabilité & allongement de la durée de vie : (re)donner vie à vos déchets > réparation	38		
• Recyclage & valorisation : vos déchets ont de la ressource	42		
• Aux côtés de nos producteurs adhérents	44		
• R&D : une meilleure connaissance pour des décisions éclairées	46		



ÉDITORIAL

DE RENÉ-LOUIS PERRIER



PLAIDOYER POUR L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

René-Louis Perrier • Président d'Ecologic

L'économie circulaire est passionnante ! Elle ouvre un chemin vers un futur souhaitable, elle permet le renouvellement d'une société usée et elle fédère autour de valeurs sociales et environnementales.

L'économie circulaire, c'est le bon sens. Elle vise une meilleure utilisation et réduit les impacts environnementaux des produits que nous utilisons. Elle permet un développement économique et territorial équilibré. Elle met en lien des organisations dont les modèles de développement, les enjeux et les missions se distinguent. Enfin, elle privilégie la frugalité, l'ancrage locale et le lien social. C'est une économie qui rend heureux !

Si Ecologic est fidèle à l'économie circulaire depuis sa naissance en 2005, en mettant en œuvre la collecte et le recyclage des déchets d'équipements électriques et électroniques, les parties prenantes et le législateur ont révolutionné le champ d'action de notre éco-organisme en attribuant à la Responsabilité Élargie du Producteur, des prérogatives fortes sur la prévention et l'allongement de la durée de vie des produits.

Les équipes d'Ecologic ont été très actives pour intégrer l'ensemble des mesures issues de la loi AGEC : réparation, réemploi, modulation, nouveaux univers produits comme le sport, les loisirs, le bricolage, le jardinage, la mobilité,... ce nous a permis un développement important sur ces deux dernières années. Je les salue et je les en remercie.

Cela fait de nous un éco-organisme assez unique dans l'univers des REP : nous sommes positionnés à présent sur trois filières, ce qui signifie en premier lieu une gamme de produits couverts élargie, parmi ceux qui sont les plus présents dans la vie quotidienne des Français. Cela signifie également trois fonds réemploi, trois fonds réparation et autant de réseaux de collecte et de solutions de Recyclage à mettre en œuvre.

Ce défi opérationnel nous permet de répondre à des enjeux et des problématiques contemporaines : évolution des normes, évolution des modes de consommations et d'usage, fracture numérique, bouleversement de la mobilité, et les pénuries de ressources.

Notre action au sein de la France dans une économie mondialisée n'est pas qu'une goutte d'eau : le modèle français est observé. Notre pays est encore influent en matière de normes sociales, environnementales et même « culturelles ». C'est l'héritage de notre histoire politique, sociale et industrielle. Nous sommes fiers d'y contribuer avec nos valeurs et notre caractère.



INTRODUCTION

L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE NE CESSE DE PROGRESSER, ECOLOGIC Y PREND SA PART !



ENTRETIEN AVEC...

Bertrand Reygner • Directeur général adjoint et des relations techniques et institutionnelles

L'économie circulaire est dans une forte dynamique : loi Anti-Gaspillage et Économie Circulaire, nouveaux agréments en 2021 et 2022 sur plusieurs filières, arrivée des fonds réparation et fonds réemploi, etc. Les nouveautés ne manquent pas - et c'est tant mieux ! Prenons le temps de poser un regard sur 15 ans d'Ecologic et sur quelques enjeux majeurs actuels et futurs.

Ecologic a célébré en 2021 son quinzième anniversaire. Comment Ecologic s'est-il transformé au fil des années ?

Ecologic est né en 2005 d'une étude de faisabilité de la création d'un éco-organisme pour les Équipements Électriques et Électroniques (EEE) ménagers, demandée par des producteurs et leurs fédérations Ficime et Alliance tics (future Afnum). Il s'agissait à l'origine de prendre en main leur responsabilité et proposer une structure « plus » représentative des metteurs sur le marché de l'IT et des petits produits. Nous avons répondu à cette demande et contribué à la mise en place d'un dispositif performant combinant pluralité des éco-organismes, émulation et « fonctionnalité » notamment grâce à la mise en place de l'OCAD3E, organisme coordonnateur de la filière dont Ecologic est un des actionnaires fondateurs.

Nous avons toujours la même ligne de conduite : évoluer avec les besoins de nos adhérents en développant des offres de services adaptés, ce qui nous a conduit à renouveler notre agrément EEE ménagers et obtenir l'agrément sur les EEE professionnels en 2012. Cette volonté du meilleur service nous a également amené à envisager des solutions multi-filières : nous avons été agréé durant deux ans pour les mobiliers de la cuisine professionnelle et des métiers de bouche avant de mettre en place un dispositif avec Valdelia proposant une solution opérationnelle mutualisée pour les metteurs sur le marché et les utilisateurs détenteurs de ces équipements électriques et de l'ameublement. Dans cette même logique, nous avons développé avec Screlec une solution commune avec la FP2M pour les équipements de la micromobilité et leurs batteries.

Forts de ce savoir-faire et sur la base de synergies évidentes pour nos adhérents, nous avons souhaité nous positionner sur les filières Articles de Sport et Loisirs (ASL) et Articles de Bricolage et Jardin thermiques (ABJth). Nouvelles missions, nouvelles filières, nouvelles équipes, nouvelle organisation, nous poursuivons notre adaptation pour répondre d'une part aux besoins de ses adhérents et des utilisateurs détenteurs des équipements mis sur le marché par ces derniers et d'autre part aux évolutions des missions et des exigences propres aux éco-organismes.

L'économie circulaire s'est fait une place dans l'agenda politique ces dernières années. Quelles ont été les étapes clés pour les éco-organismes et donc pour Ecologic ?

Nous avons toujours été au cœur des évolutions, en particulier de celles - permanentes - des filières REP, du rôle des éco-organismes et de l'économie circulaire. Pêle-mêle, je pourrais citer le Grenelle de l'environnement en 2007 qui a défini l'éco-organisme, la Loi de transition énergétique pour la croissance verte en 2015 qui définit l'économie circulaire ou la loi Anti-Gaspillage et Économie circulaire (AGEC) en 2019 qui donne une nouvelle dimension aux éco-organismes, à travers de nouvelles missions. En parallèle, le législateur européen a procédé à plusieurs révisions : de la directive EEE en 2012 et de la directive cadre déchets en 2018. Et ce n'est pas fini : la directive EEE va à nouveau être révisée pour ne citer qu'elle.

À l'origine, il faut le dire, nous avions une mission de voiture balai en finançant la dépollution et le recyclage, le premier étage de la fusée. Nous avons eu progressivement une responsabilité renforcée avec de nouvelles exigences de contrôle et de traçabilité, un rôle accru dans le domaine de la prévention (éco-modulation, réemploi, réutilisation) et une évolution vers un rôle de catalyseur de l'économie circulaire, que nous souhaitons continuer à incarner.

La loi AGEC introduit un périmètre élargi et des objectifs très ambitieux. Elle renforce la volonté de promouvoir la prévention (notamment la réparation et le réemploi portés par les tous nouveaux fonds dédiés), marque la création de neuf nouvelles filières REP et des évolutions importantes pour certaines filières existantes, fait évoluer la gouvernance des REP.

Comment vous projetez-vous sur l'avenir des filières sur lesquelles Ecologic intervient ?

Il est toujours intéressant de se replonger dans les chiffres. Sur la filière EEE, entre 2007 et 2015, nous sommes passés de 230 kt à 350 kt mises sur le marché, et en attendons 750 kt toutes filières confondues pour 2027, soit un chiffre qui fait plus que doubler entre 2015 et 2027. Sur la collecte et le traitement (voir ci-contre), nous avons suivis ce rythme plus que proportionnellement avec l'ambition de donner une seconde vie à ces équipements et de les valoriser quand ils nous arrivent au stade de déchets.

Il est intéressant de noter que notre métier et notre organisation se sont perfectionnés tout au long de ces années. Nous nous projetons sur une organisation autour de 80 salariés en 2027 pour gérer des flux bien plus importants. Cela souligne la dimension de performance et de frugalité que nous portons depuis nos débuts : faire du mieux que nous pouvons pour optimiser nos moyens.

	2007	2015	2027
Mise sur le marché	230 kt	350 kt	750 kt
Collecte	18 kt	120 kt	460 kt
Traitement (en kt recyclées)	9 kt	95 kt	330 kt
Contributions	22 M €	37 M €	275 M €
Effectif Ecologic	10	31	80
Fonds réparation			<small>NEW</small> 80 M €
Fonds réemploi			<small>NEW</small> 14 M €

Dans cette projection, quel regard portez-vous sur une année 2021 que l'on imagine particulièrement charnière ?

2021 a été une année de transition et de préparation à la complète mutation nécessaire pour relever les nombreux challenges de 2022 :

- le renouvellement des agréments EEE ménagers et professionnels, avec l'objectif d'optimiser les dispositifs de collecte existants et d'en développer de nouveaux, d'intensifier des partenariats avec les gestionnaires de déchets pour mieux capter les DEEE et EEE usagés,
- l'obtention de l'agrément pour les filières ASL et ABJ thermiques, avec la mise en oeuvre de ces nouvelles filières, en particulier déploiement des dispositifs de collecte et de traitement,
- le renforcement de la traçabilité et des exigences de reporting notamment en matière de devenir des déchets jusqu'à leur traitement final,
- la mise en œuvre de la nouvelle gouvernance multi filières avec le Comité des Parties Prenantes et le Conseil d'Administration,
- la mise en place du fonds réparation et de la nouvelle activité liée à la réparation pour les 3 filières EEE, ASL et ABJth,
- la mise en place du fonds réemploi et réutilisation à destination des acteurs de l'ESS pour les 3 filières, avec notamment une refonte des partenariats avec ces acteurs et des solutions en faveur du développement du réemploi et de la réutilisation,

- la poursuite des audits et accompagnement des opérateurs de gestion et prévention de déchets pour garantir la conformité des opérations,
- la poursuite de nos travaux de recherche et développement pour mieux comprendre les freins et leviers de nos actions en matière de développement de la réparation, du réemploi et de la réutilisation, de la collecte, de la dépollution, du recyclage tant au niveau technique que comportemental,
- la mise en œuvre des nouvelles modulations des contributions selon des critères environnementaux et accompagnement des producteurs et autres acteurs dans le domaine de l'éco-conception et plus dans le développement de l'économie circulaire.

Dans une dynamique d'excellence opérationnelle et pour améliorer la performance de nos opérations, nous avons initié de nouvelles consultations et revu nos modes opératoires, comme par exemple la gestion des piles et accumulateurs lithium, sources de risques pour nos opérateurs.

Vous l'avez compris, 2021 était bien rempli et 2022 s'inscrit dans sa droite lignée. Nous sommes à un moment décisif pour nos filières et nous sommes organisés en conséquence : une augmentation conséquente de ses ressources humaines et une évolution de l'organisation pour relever ces challenges, gérer distinctement et en synergie les différentes filières pour atteindre les objectifs qui leur sont fixés efficacement et conformément.



GOUVERNANCE EN 2021

LE COMITÉ DES PARTIES PRENANTES DE LA FILIÈRE EEE

Les producteurs



Les collectivités territoriales



Les associations de défense



Les opérateurs de prévention et gestion des déchets



Les distributeurs



NOS CONSEILS STRATÉGIQUES

Membres du conseil stratégique EEE



Lexmark **DAIKIN**

Sagemcom **TOURNUS EQUIPEMENT**

brother

FICIME
L'alliée de votre réussite

Membres du conseil stratégique ASL



HUTCHINSON

DECATHLON EuroSIMA

ROSSIGNOL

gifap
Groupement de l'Industrie Française d'Articles de Pêche

AMER SPORTS **CYCLEUROPE**

SHIMANO MFC
MANUFACTURE FRANÇAISE DU CYCLE

SPORT 2000 **Babolat**

INTERSPORT

Membres du conseil stratégique ABJ thermique



fmb

STIHL **SABRE FRANCE**

SEDIMA

MTD Jardineries & Animaleries de France

secimpac

inoha **Husqvarna**

CROSNIER
Manufacture de Pièces

AEMA

LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

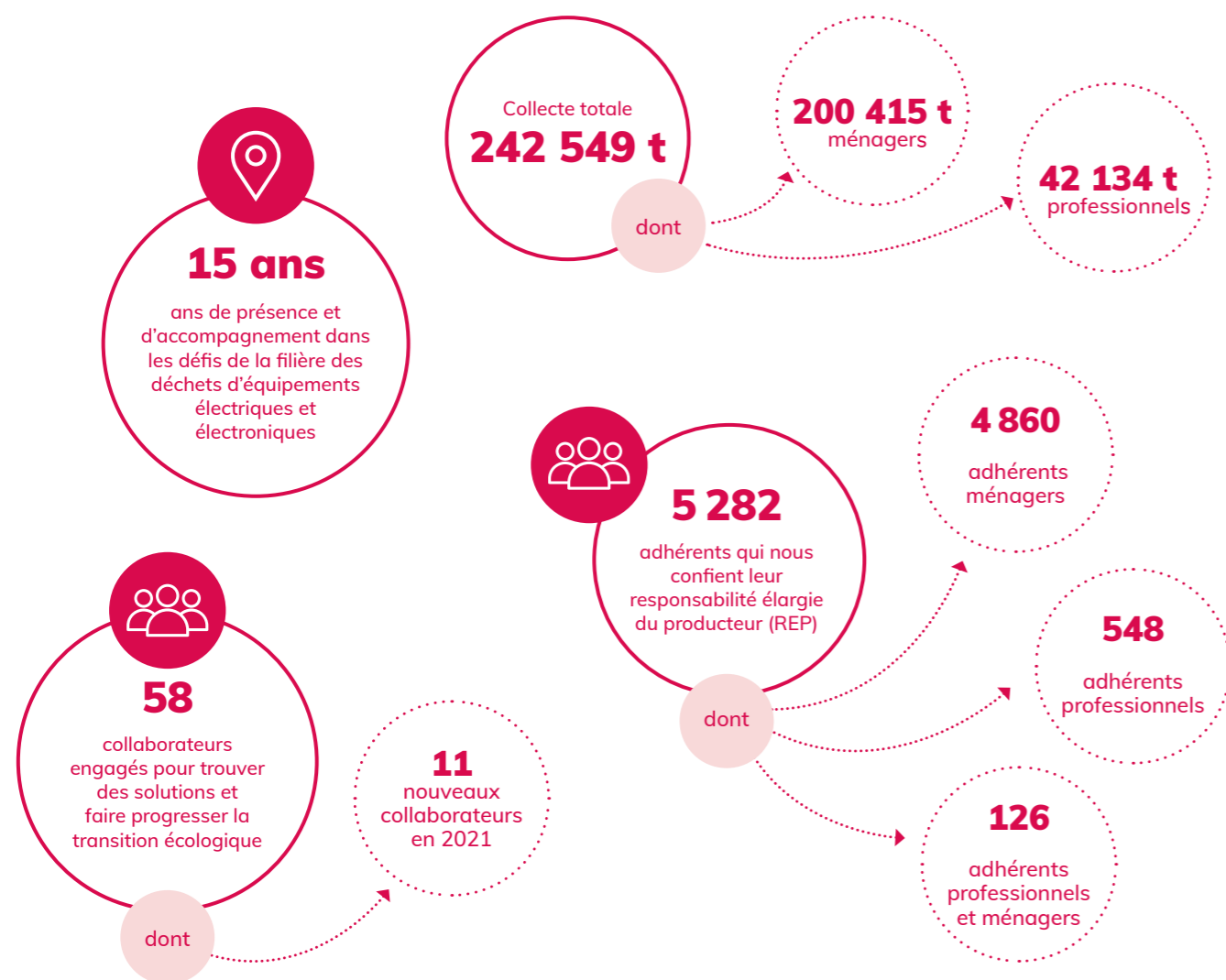




1. L'ESSENTIEL D'ÉCOLOGIE

1. L'ESSENTIEL D'ÉCOLOGIC

ÉCOLOGIC EN UN COUP D'ŒIL



NOS VALEURS & PRINCIPES EN TANT QU'ACTEUR D'UTILITÉ PUBLIQUE

- **Pragmatisme**, en s'appuyant sur toutes les solutions disponibles
- **Écoute, proximité et confiance** en nos adhérents et nos partenaires
- **Expertise et audace** pour toujours innover
- **Engagement**, en contribuant à la résilience de notre société par la gestion de ses déchets

NOTRE RÉSEAU NATIONAL DE COLLECTE

Un réseau optimisé de collecte pour les Déchets d'Équipements Électriques et Electroniques ménagers et professionnels (DEEE) qui couvre toute la France métropolitaine, ainsi que la Guyane, La Réunion, Mayotte et la Martinique.



NOTRE RÉSEAU D'OPÉRATEURS PARTENAIRES AUDITÉS EN 2021



¹ Loi relative à la Transition Énergétique

LA NOUVELLE VIE DE NOTRE ÉCO-ORGANISME : D'UNE À TROIS FILIÈRES



ENTRETIEN AVEC...

Vanessa Montagne • directrice des nouvelles filières chez ecologic

Attention, éco-organisme en déploiement ! 2021 et 2022 sont des années de transformation(s) dans la continuité pour Ecologic. Si les agréments pour les filières Articles de Sport et de Loisirs (ASL) et Articles de Bricolage et Jardin thermiques (ABJth) ont été obtenus en début d'année 2022, l'année 2021 a permis de préparer l'arrivée de ces nouvelles filières dans une dynamique de co-construction avec les acteurs en présence, pour qui l'économie circulaire n'est pas une découverte. Plongée dans la fabrique d'un éco-organisme multi-filières !

Historiquement présent sur la filière EEE, Ecologic est désormais titulaire d'un agrément sur trois filières. Quel est le sens d'un déploiement multi-filières pour Ecologic ?

Ce sont tout d'abord des filières dans lesquelles nous avons déjà un pied et quelques orteils ! Nous étions par exemple très actifs sur les sujets de mobilité et micro-mobilité depuis plusieurs années. Il n'y a rien qui ressemble plus à un vélo qu'un vélo électrique ! Naturellement, nous nous sommes rapprochés de l'USC pour la partie cycle, qui aurait d'ailleurs pu être une filière à elle seule mais les acteurs du sport ont souhaité qu'une filière unique regroupe tous les articles de sport et loisirs.

Nous avons partagé avec les acteurs de la filière notre conviction : cette filière est un outil pour le respect des obligations réglementaires, et surtout pour aller au-delà. Il y avait l'attente d'un dispositif ambitieux. Nous avons adopté une double posture de capitalisation : sur notre expérience de la filière DEEE depuis plus de 15 ans maintenant, et sur toutes les actions individuelles qui existaient déjà par les acteurs du sport en matière d'économie circulaire.



Cette incitation à l'action individuelle et collective est dans notre ADN : nous l'avons exercée depuis longtemps avec les acteurs de l'IT (technologies de l'information). Nous avons la chance de compter des adhérents très actifs sur le volet du réemploi (revente d'occasion) et le recyclage en boucle courte (capter la matière pour la réinjecter dans leur cycle de production).

Du côté de la filière ABJ thermiques, nous traitons déjà l'outillage électrique. C'est donc là aussi une suite logique : un même univers produit et une plus forte lisibilité pour le metteur en marché qui bénéficie d'un interlocuteur unique pour des produits qui sont pour lui de même famille. Nous mettons en place de vraies logiques de guichet unique, avec des contrats en distribution en flux unique. Charge à nous ensuite d'organiser un traitement différent pour chaque type de produit. Mais là aussi, nous œuvrons à la mutualisation.

Vous avez pris en 2021 direction de ces Nouvelles filières. Quel est le sens et quels sont les objectifs de ce nouveau poste ?

La mission de cette direction est de coordonner toutes les actions d'Ecologic au service de ces nouvelles filières et de donner un rythme, de la vitesse. Il y a de grosses attentes, notamment chez les acteurs du sport. Il s'agit d'être en avance par rapport à ces attentes, faire en sorte que tous les métiers d'Ecologic soient opérationnels. C'est aussi un lien fort avec la gouvernance, où il s'agit d'animer la contribution de multiples parties prenantes (et agissantes !). Les acteurs du mouvement sportif sont des acteurs et partenaires nouveaux pour nous : clubs, lieux de pratique, événements sportifs. Sur la filière ABJ, les acteurs principaux sont professionnels, ce qui en fait une filière spécifique. Nous nous appuyons sur une expérience importante sur le sujet des DEEE pro, notamment sur les univers fortement professionnels de l'informatique et du génie climatique. L'univers BtoB n'est pas une terre inconnue !

Justement, quelles possibilités de capitalisation offre l'expérience de la filière DEEE ?

Tous nos outils sont en place et s'adaptent. C'est un temps d'avance importantissime et un confort pour les acteurs des nouvelles filières : systèmes d'information,

modèles de contrat, l'expérience en matière de communication, etc. Les acteurs présents et le réseau de collecte sont aussi des constantes.

15 ans de filière DEEE ont forgé une expérience et une expertise spécifiques : cela nous permet de développer un véritable accompagnement sur des points clés (éco-conception, recyclage, éco-modulation, etc.). Nous travaillons avec eux sur des critères de performance environnementale (disponibilité des pièces détachées, incorporation de matières recyclées).

Quelles sont les matières les plus importantes ?

Nos premiers travaux montrent par exemple qu'il y a un fort enjeu sur les métaux et l'aluminium notamment pour les articles de sport et de loisirs. Cela bouscule parfois les idées reçues, les croyances. Ces travaux concrets et chiffrés nous permettent de définir des taux d'incorporation pertinents pour faire progresser la filière.

Comment cette année 2021 a été mise à profit en vue de la constitution de ces nouvelles filières ? Quelles ont été les méthodes mobilisées et les étapes de travail ?

Beaucoup de travail collaboratif avec les acteurs de terrain. Nous avons fourni beaucoup de travail en concertation et collaboration avec les acteurs économiques, publics et associatifs. De nombreux groupes de travail et expérimentations opérationnelles ont rythmé notre année 2021, en prévision du lancement de la filière en 2022.. Nous sommes ravis de l'implication des acteurs dans la gouvernance et les travaux techniques. Notre rôle, c'est d'être à l'écoute, toujours dans la proximité, disponible et réactif.

Nous avons construit ensemble un dispositif simple et adaptable, qui correspond aux exigences de la loi AGEC, de nos adhérents, et de plus à notre propre ambition d'acteur d'économie circulaire. Avec désormais ces trois filières, nous avons une responsabilité d'embarquer au maximum les acteurs économiques vers plus d'économie circulaire.

ÉCOLOGIC S'AGRANDIT !

S'ADAPTER AUX NOUVEAUX BESOINS

Pour répondre aux défis d'un éco-organisme multi-filières, Ecologic a débuté sa mue. Après une année 2020 où les ressources humaines ont été mises à rude épreuve, 2021 marquait le temps de la montée en charge de notre éco-organisme. Recrutements, nouveaux postes, mutualisation des fonctions, retour sur une année pleine de nouveautés pour Ecologic.



CULTIVER L'ADN D'ÉCOLOGIC : DEUX QUESTIONS À...

Isabelle Poulin-Broyez • Responsable des ressources humaines chez Ecologic

Comment Ecologic s'organise-t-il pour répondre aux enjeux des trois filières ?

Certains postes s'étoffent, d'autres se créent pour répondre à des besoins spécifiques. Je pense notamment aux arrivées de Vanessa Montagne pour encadrer le déploiement des nouvelles filières ou de Virginie Lefèvre sur les partenariats avec l'ESS. Nous sommes dans l'anticipation de la montée en charge, car les filières doivent être opérationnelles le plus rapidement possible.

Nous avons atteint la barre des 70 collaborateurs avec une nouvelle vague d'arrivées début 2022. Ces arrivées avaient été bien préparées en 2021. Nous avons notamment renforcé le pôle communication et R&D, l'équipe Développement en région, le service des relations producteurs et la Direction du Système d'Information.

À l'heure où beaucoup de nouveaux collaborateurs arrivent, comment permettez-vous l'appropriation d'une identité et d'une culture Ecologic ?

Nous souhaitons cultiver la dimension humaine au cœur de notre éco-organisme. Cela a toujours fait notre force, et c'est ce qui permet à nos collaborateurs de mener de longs parcours au sein d'Ecologic. Nous sommes particulièrement attentifs à la posture et l'envie de nos candidats de servir la cause que nous défendons et de participer à un projet commun. Cultiver cet ADN Ecologic est une des conditions de réussite de notre développement.

C'est aussi un défi de communication interne. Les postes évoluent et les périmètres bougent, cela demande d'échanger, de clarifier ensemble. Nous partageons un maximum d'informations via notre newsletter interne Courants Positifs pour que le lien et l'interconnaissance subsistent malgré la croissance des effectifs. J'aime notamment valoriser notamment les postes parfois discrets du « back office », celles et ceux qui contribuent à la réussite de la mission et des objectifs terrain par leur support et gestion administrative !

LES CHIFFRES CLÉS



2. LES MÉTIERES ET MISSIONS

A large industrial warehouse filled with stacks of white washing machines and a yellow forklift operator in the foreground. The warehouse is filled with stacks of white washing machines, some on pallets and some on the floor. A yellow forklift is visible in the foreground, with a worker operating it. The background shows more stacks of machines and a worker in a yellow vest. The overall scene is a busy industrial environment.

2. LES MÉTIERS ET MISSIONS

NOS MISSIONS INSPIRÉES DU CYCLE DE VIE DES PRODUITS

VISION DU CYCLE DE VIE DES PRODUITS



LES MÉTIERS ET MISSION D'ECOLOGIC



Depuis 2006, notre rôle est d'être au coeur des filières REP en assurant la synthèse de trois visions : celle des pouvoirs publics, émetteurs des cahiers des charges qui nous obligent et dont nous veillons au respect par l'ensemble de la filière, celle de nos adhérents, qui exprime des besoins spécifiques d'accompagnement et que nous embarquons à nos côtés, celle du cycle de vie des produits, équipements ou articles selon la sémantique utilisée, qui est au coeur d'une économie circulaire que nous souhaitons renforcer.

Notre action et nos métiers ont pour objectif de rapprocher les regards et de créer une dynamique commune. Explorons dans le détail cette boucle d'économie circulaire !

LA SENSIBILISATION : FAIRE ÉVOLUER LES CONSCIENCES

UNE AFFAIRE DE FACTEUR HUMAIN

Nous l'observons au quotidien sur l'ensemble de notre champ d'action : les perceptions sur la question des déchets et de l'économie circulaire sont la clé vers une compréhension plus globale et des comportements de tri plus vertueux encore. C'est la première pierre d'une économie plus circulaire : elle est peut-être la dimension la plus immatérielle, mais son impact potentiel est certain.

En tant qu'éco-organisme, nous jouons notre rôle de sensibilisation, d'éveil des consciences sur ce sujet, aux côtés des autres éco-organismes et de beaucoup de nos adhérents eux-mêmes engagés.



UN LEVIER BIEN CONNU D'ECOLOGIC : VERS UN NUMÉRIQUE PLUS RESPONSABLE

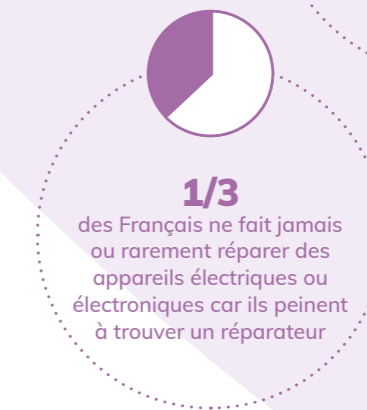
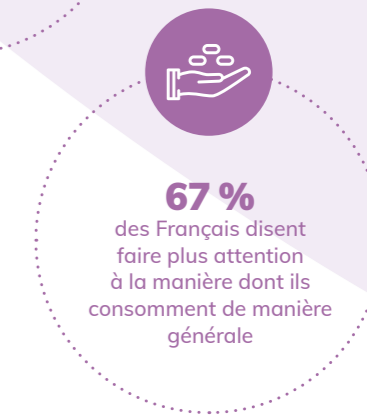
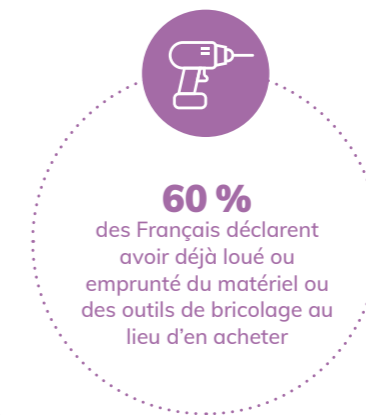
Le 23 novembre dernier, nous avons convié nos publics à l'événement « Quelles solutions pour un numérique responsable ? ». Nous avons eu le plaisir d'accueillir notamment Madame la Députée Véronique Riotton, Rapporteuse de la loi AGEC et Présidente du Conseil national de l'économie circulaire et Madame la Sénatrice Marta de Cidrac, Rapporteuse de la loi AGEC et de la loi Climat et Résilience.

Organisé dans le cadre de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets (SERD), et en lien avec les débats qui se tenaient alors au Parlement sur le projet de loi numérique et environnement, nous avons donné la parole aux acteurs qui incarnent l'engagement en faveur de la transition numérique et environnementale. Associations, entreprises, porteurs de projets, fédérations professionnelles ont pu témoigner des solutions qui existent. En conclusion, Guillaume Pitron, journaliste et écrivain, notamment auteur de *L'enfer numérique : Voyage au bout d'un Like*, a pu partager les enjeux des années à venir, une invitation à continuer à agir plus fort et plus vite.

#LESBONNESHABITUDES : LE BON GESTE DOIT DEVENIR NOTRE QUOTIDIEN

Comme chaque année, Ecologic et les 13 autres éco-organismes s'associent au ministère de la Transition écologique et à l'Ademe pour informer et sensibiliser les Français sur les enjeux de réduction, de réutilisation et de recyclage des déchets. Cette campagne nationale et commune à toutes les filières promeut des solutions pratiques pour une société plus durable. Faire comprendre, faire adhérer, inciter à passer à l'action pour faire changer les habitudes.

Pour comprendre les leviers de passage à l'action, le ministère de la Transition écologique a mené une étude avec Harris Interactive sur les habitudes des Français en matière d'économie circulaire. L'un des principaux constats, c'est le souhait des citoyens d'être mieux informés, de mieux comprendre comment mieux recycler et réduire ses déchets. La campagne vise donc des gestes du quotidien, simples et à mettre en oeuvre ensemble.



La volonté de mieux faire dans ce domaine est largement partagée, avec le souhait d'être mieux informé sur la façon dont on peut réduire ses déchets, les recycler, ou

[Le spot TV « Les bonnes habitudes », diffusé en octobre 2021 sur les chaînes TF1, France 2, France 3, France 5, M6, NRJ12, TMC, BEIN Sport, et L'Equipe](#)

LA PRÉVENTION : L'ENJEU CLÉ DE PRÉSERVATION DE NOS RESSOURCES

AVANT L'HEURE... C'EST L'HEURE !

Si les éco-organismes sont nés de la volonté de mieux traiter la fin de vie de nos produits et objets, il est rapidement devenu indispensable de concevoir une démarche de circularité totale. Et en la matière, les effets commencent au stade de la création des produits et objets. Avant l'heure, c'est l'heure ! L'éco-conception est au cœur de nos préoccupations, car dans un monde aux ressources limitées, nous avons la responsabilité commune de faire différemment, faire mieux avec moins. La définition de l'efficacité dont les principes s'imposent à notre éco-organisme et l'ensemble de ses adhérents sur le plan du design et de l'utilisation de matières.

L'ÉCO-CONCEPTION AU COEUR DE NOTRE ACCOMPAGNEMENT

Un groupe de travail (GT) spécifique a été créé en 2021 pour accompagner les producteurs sur cette dimension d'éco-conception dans la filière des Équipements Électriques et Électroniques (EEE).

Les travaux sont repartis de l'existant. Eco3e.eu, un site à vocation pédagogique mis en place en 2013 par les éco-organismes de la filière DEEE. La question de l'éco-conception y est traitée, sous la forme notamment de fiches pratiques. Les membres du groupe de travail ont été invités à exprimer leurs besoins actualisés, notamment sur la base de suggestions d'amélioration sur Eco3e.

Nous avons souhaité alimenter la réflexion de nos adhérents en partageant quelques questions relatives à la fin de vie des équipements. Alors que les défis sont nombreux, que chaque cas paraît spécifique, ce groupe de travail a permis l'échange et le retour d'expériences entre adhérents et d'identifier des problématiques communes.

L'ensemble de la démarche a été partagée lors d'un webinaire à l'adresse des producteurs adhérents, le 30 novembre. Dix fiches ont été produites ont été initiées et ces travaux nous amèneront à publier une synthèse des plans individuels et communs de prévention et d'éco-conception en 2023, après réception des plans individuels des producteurs, comme le dispose l'article L. 541-10-12 :

En 2022, ces travaux se sont poursuivis par des webinaires (trois pendant le premier semestre) et des travaux spécifiques (fiches, outil de recyclabilité, plan de prévention/éco-conception) avec des producteurs.

UNE MEILLEURE VISION SUR LA MATIÈRE : L'EXEMPLE DE L'ALUMINIUM ET DE L'ABS DANS LES FILIÈRES EEE & ASL

Guidés par la volonté d'assurer la meilleure valorisation de nos matières, nous avons mené une étude de fond, et bientôt un projet de recherche et développement sur la circularité de l'aluminium et de l'acrylonitrile butadiène styrène (ABS). Nous avons identifié ces deux matières car elles présentent de forts enjeux pour nos filières : l'aluminium est très présent dans beaucoup de EEE, dans les cycles et de nombreux autres ASL et ABJ thermiques, l'ABS est un plastique solide, emblématique des EEE (dans les coques par exemple).

Nous comptons beaucoup sur la relation avec les opérateurs pour faire progresser les taux de recyclage. Sur la base de leurs déclaratifs, nous investiguons pour identifier les sources de gain de recyclabilité et de rendement sur l'ensemble de la chaîne de gestion des déchets. Il est essentiel que nous puissions mesurer et analyser techniquement et économiquement la circularité pour identifier les axes d'amélioration à mobiliser pour recycler et incorporer plus de matière.

Nous en avons retenu à ce stade que l'aluminium était bien effectivement recyclé et que les efforts devaient être portés sur la collecte. Pour l'ABS, nous avons identifié que l'étape de tri des plastiques sur le caractère retardateur de flammes réglementé engendre la majorité des pertes par un chevauchement des densités. Pour cette matière, il y a un travail d'éco-conception à mener, un accompagnement que nous proposerons aux producteurs. Sur le recyclage, la solution passera par des améliorations technologiques de tri, c'est le levier principal.

« Tout producteur mentionné est tenu d'élaborer et de mettre en œuvre un plan de prévention et d'écoconception ayant pour objectif de réduire l'usage de ressources non renouvelables, d'accroître l'utilisation de matières recyclées et d'accroître la recyclabilité de ses produits dans les installations de traitement situées sur le territoire national.

Ce plan est révisé tous les cinq ans. Il peut être individuel ou commun à plusieurs producteurs. Il comporte un bilan du plan précédent et définit les objectifs et les actions de prévention et d'écoconception qui seront mises en œuvre par le producteur durant les cinq années à venir. L'éco-organisme mis en place par les producteurs peut élaborer un plan commun à l'ensemble de ses adhérents. »

10 %

Le taux de recyclage effectif de l'ABS aujourd'hui dans les DEEE

48 %

Le taux de recyclage effectif de l'aluminium des DEEE

LA COLLECTE : JAMAIS À COURT DE SOLUTIONS



ENTRETIEN AVEC

Ludovic Degand • Directeur général adjoint en charge de la filière eee et de la direction du développement

2020 avait marqué une année particulière. Si les tonnages collectés avaient été en hausse par rapport à 2019, le contexte sanitaire avait amené de fortes fluctuations. Qu'en est-il en 2021 ?

Je dirais que nous avons vécu une année chargée et positive. Nous atteignons en 2021 plus de 200 000 tonnes collectées par exemple sur les déchets ménagers, contre un peu moins de 180 000 tonnes en 2020. Sur les déchets professionnels, nous avons quasiment doublé nos tonnages, en passant de 23 000 tonnes environ à 46 000. Au total, c'est une augmentation d'environ 20 %. Ce chiffre montre que nos canaux de collecte permettent aujourd'hui de capter mieux les équipements et de garantir une plus grande traçabilité. C'est une bonne nouvelle sur le plan du recyclage bien sûr, pour valoriser et récupérer de la matière, mais également du point de vue du réemploi que nous poussons depuis de longues années et sur lequel les nouveaux cahiers des charges ont mis l'accent.



La collecte se réinvente constamment pour être la plus simple et efficace possible. Ecologic a par exemple revu son accompagnement des distributeurs. En quoi cela a-t-il consisté ?

Oui, nous avons repensé notre offre d'accompagnement des distributeurs, afin de permettre une meilleure gestion des invendus et les encourager à aller plus loin que l'obligation. Au moyen de nouveaux contrats distributeurs et de partenariats stratégiques au niveau national avec les enseignes, nous œuvrons pour qu'elles soient motrices dans nos filières (EEE, ASL, ABJth). Ces acteurs sont au cœur de nos filières et notre présence multi-filières est une opportunité pour adopter avec eux un autre point de vue et mutualiser les canaux de collecte. On parle d'équipements sportifs, d'équipements de jardin, sans aborder le sujet par l'angle parfois trop « technique » des filières. Les contenants sont le fruit de cette nouvelle réflexion, comme ici à Annecy où nous avons expérimenté dans les magasins Décathlon, Intersport et GoSport des contenants communs ASL et DEEE.

Ces modifications de contrat permettent également de mettre le pied à l'étrier des petites surfaces qui ont du mal à rassembler 500 kg, seuil pour un enlèvement gratuit. Nous avons donc intégré une disposition qui permet de bénéficier de deux enlèvements gratuits par an sans minimum de poids.

D'autres innovations en 2021 ?

Chaque année, nous améliorons notre outil e-dechet qui vise à développer la collecte auprès des Entreprises et Administrations. Là aussi, nous avons abaissé le seuil pour un enlèvement gratuit en passant de 500 à 250 kg, ce qui permet notamment aux antennes des grands groupes de pouvoir bénéficier d'un enlèvement gratuit. L'ensemble des ajustements sur e-dechet a permis de développer la collecte sur ce canal de 30 % par rapport à 2020.

Nous avons également développé une solution dédiée aux DEEE de chantier : iDépose. Cette application permet aux artisans et installateurs de bénéficier d'une solution gratuite et de proximité pour se séparer tout en conformité des équipements qu'ils viennent de désinstaller, le tout grâce également à l'engagement de recycleurs partenaires bien ancrés dans les territoires, à proximité des chantiers. Le canal e-dechet était parfois inadapté aux contraintes spécifiques pour ces professionnels et nous voulions créer un outil réflexe, qui devait être simple...

DONNÉES DE COLLECTE DU SITE E-DECHET.COM



à portée de clic et de chantier! Cette solution symbolise notre volonté de rentrer dans les usages de nos publics pour faire émerger des solutions adaptées.

Pour en savoir plus, iDépose est présentée plus en détail en partie 3 de ce document, lorsque le génie climatique et la cuisine professionnelle sont abordés.

Un mot sur le dispositif producteur acteur : comment incitez-vous les metteurs sur le marché à s'engager dans une démarche plus forte d'économie circulaire ?

C'est là aussi l'un des marqueurs historiques de notre éco-organisme. Dans notre filière EEE, certains producteurs s'engagent depuis de nombreuses années en organisant leur propre circuit d'économie circulaire. C'est notamment le cas des fabricants d'imprimantes, de photocopieurs ou encore d'outillages professionnels, très intéressés par le démantèlement de leurs propres équipements, afin de réutiliser la matière, voire les pièces détachées.

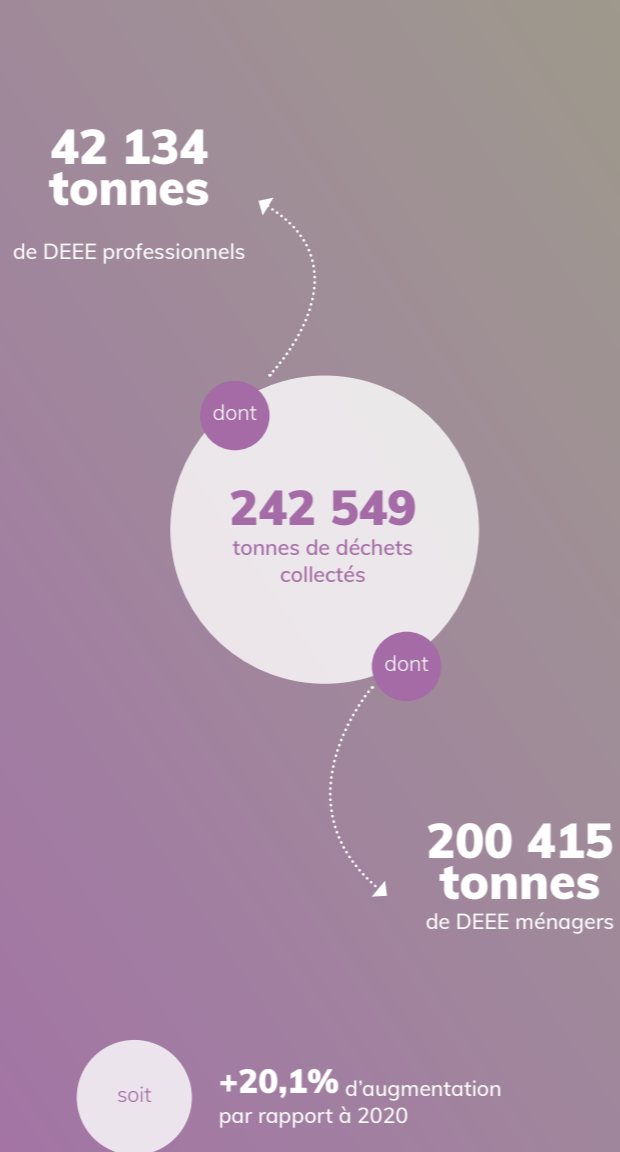
Nous encourageons ce dispositif gagnant-gagnant : le producteur renforce ses pratiques vertueuses et la filière en bénéficie.

LES PREMIERS EFFETS DE LA DÉMARCHE D'EXCELLENCE OPÉRATIONNELLE ENTREPRISE EN 2020

Nous vous présentons l'an dernier les nouvelles fonctions au sein de notre éco-organisme de Valérie Michel, alors nouvellement Responsable de l'Excellence Opérationnelle, dans une démarche d'amélioration continue de la filière. Un an plus tard, nous souhaitons partager quelques premières avancées sur ce poste clé :

- une relation renforcée avec les collectivités territoriales et les opérateurs qui a notamment permis de mieux gérer les périodes de forte collecte, afin de garantir le traitement conforme des déchets,
- une amélioration du tri : les erreurs de tri sont en baisse continue dans les départements où Ecologic mène ses opérations,
- l'opération 0 DEEE en benne a porté ses fruits, notamment sur les ballons d'eau chaude qui étaient une problématique importante et qui sont bien moins nombreux désormais. Cela ne nous exempte pas de continuer la prévention et la communication sur ce sujet car les mauvaises pratiques ont la vie dure !
- des perceptions qui évoluent progressivement sur notre rôle. La transmission des incidents et des soucis de collecte n'est pas une sanction, mais bien un axe d'amélioration que nous soulevons : toujours poursuivre et développer la communication avec nos partenaires,
- 265 déchetteries visitées au cours du premier trimestre 2022, dans la continuité de l'action menée en 2021

LES CHIFFRES DE LA COLLECTE DES DEEE EN 2021

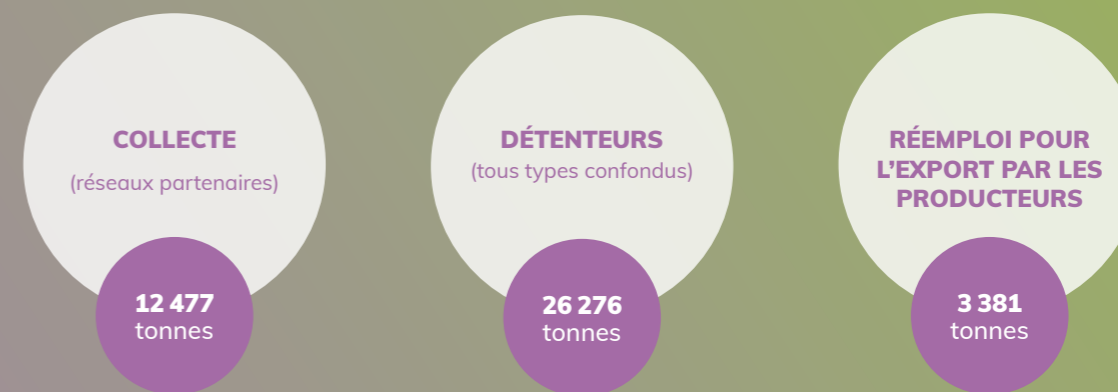


NOS DIFFÉRENTS CANAUX DE COLLECTE

DEEE MÉNAGERS : QUATRE CANAUX PRINCIPAUX



DEEE PROFESSIONNELS



DURABILITÉ & ALLONGEMENT DE LA DURÉE DE VIE : (RE)DONNER VIE À VOS DÉCHETS › RÉEMPLOI

LE RÉEMPLOI : LA SECONDE VIE SOLIDAIRE

Sujet à forte actualité, que nous avons souhaité embrasser depuis plusieurs années maintenant, le réemploi concentre beaucoup de vertus. Il offre une seconde vie aux objets, crée des emplois à forte utilité sociale et présente une accessibilité économique difficilement concurrençable. Les ressourceries et recycleries fleurissent et nous nous en félicitons.

Nous prenons un plaisir non dissimulé à promouvoir le réemploi dans la filière et aider les acteurs de l'économie sociale et solidaire à exercer leur mission. Pour améliorer encore notre capacité à encadrer le lien avec ces acteurs, et en vue de l'arrivée du fonds réemploi, nous y avons dédié un poste.



ENTRETIEN AVEC...

Virginie Lefevre • Responsable national des partenariats ESS chez Ecologic

Depuis décembre 2021, vous occupez le poste de Responsable National des Partenariats ESS chez Ecologic. Quel est le sens de cette création de poste ?

Ecologic est en pleine croissance et s'organise pour répondre au mieux aux besoins de ses filières. Ce poste s'inscrit dans cet enjeu d'apporter des réponses transversales à ces filières. Les acteurs de l'ESS vont jouer un rôle décisif dans le fonds réemploi qui est en train de se mettre en place. C'était important de pouvoir leur dédier une interlocutrice dédiée, ce qu'ils apprécient d'ailleurs.

Quels sont les objectifs du poste ? On imagine que la mise en place du fonds réemploi vous occupe pas mal depuis votre prise de poste...

Oui bien sûr ! Il s'agit déjà de répondre au mieux à la loi AGEC. La filière DEEE a perdu son D, on ne parle plus de déchets, mais bien de EEE (Equipements Electriques et Electroniques). C'est peut-être un détail, mais cela veut dire beaucoup ! Cela veut dire que le réemploi vient prendre une place importante dans cette filière, place que lui avait déjà donnée Ecologic avec des partenariats déjà existants.

Le fonds réemploi est le principal défi à court terme. 5 % de l'éco-contribution y est dédié. Il faut vérifier que les contributions vont vers les bons acteurs. Pour cela, il faut communiquer auprès des acteurs de l'ESS, afin que ceux-ci puissent se référencer et être soutenus.

Nous avons mené plusieurs webinaires d'information début 2022. Pour être référencées, les organisations doivent justifier d'un statut ESS ou d'un objet d'utilité sociale sur le territoire, montrer qu'ils sont en mesure de mettre en place une traçabilité (flux entrants et sortants), transmettre quelques pièces administratives, comme l'attestation de paiement des cotisations URSSAF. Après cette étape de référencement, notre comité valide toutes les structures qui remplissent les critères. Elles deviennent ainsi des « opérateurs de prévention des déchets ».

Le fonds réemploi est lancé depuis avril 2022 sur la filière EEE, et le sera en cours d'année 2022 pour les filières ASL et certainement ABJ. Il finance opérationnellement un soutien sur la tonne entrante et la tonne réemployée moyennant une traçabilité qui permet de mieux maîtriser le cycle de vie des produits.

Comment Ecologic accompagne-t-il ces acteurs de l'ESS ?

Nous avons des relations de longue date avec des acteurs importants du secteur. Les ressourceries et recycleries sont de plus en plus nombreuses et nous avons d'autant plus besoin des têtes de réseau. S'engager auprès d'elles permet de structurer ensemble la filière. Nous voyons notre rôle comme celui d'un accompagnement, absolument pas celui de contrôleur ou de censeur. Nous ne sommes pas là pour pénaliser ou gérer des dysfonctionnements, nous sommes là pour que tout le monde monte en compétence. Ce fonds réemploi a été négocié par ces acteurs de l'ESS et pour eux !

Le vrai sujet actuel est l'accès au gisement. Il y a une multitude d'acteurs qui arrivent, qui se font parfois concurrence car les gisements sont plus limités. Les produits ont de la valeur et beaucoup d'organisations ou de particuliers vendent sur les plateformes (Vinted, Leboncoin par exemple). Il y a beaucoup à faire pour récolter les gisements qui permettront aux associations de mener leur activité. Cela demande d'anticiper, de s'organiser, et c'est ce que nous souhaitons faire avec eux.

Quelles sont les perspectives dans les prochains mois ?

À court terme, il faudra doubler les tonnages de réemploi, DEEE, dans un contexte où les gisements se raréfient. Nous allons continuer notre travail de maillage avec les têtes de réseaux, et surtout il s'agira d'aller chercher des gisements. Groupes de travail, déclinaisons territoriales, nous envisagerons les meilleurs moyens à déployer pour développer le réemploi. On peut par exemple envisager des espaces de stockage régionaux qui permettent ensuite de "partager" les gisements entre opérateurs d'une zone géographique.

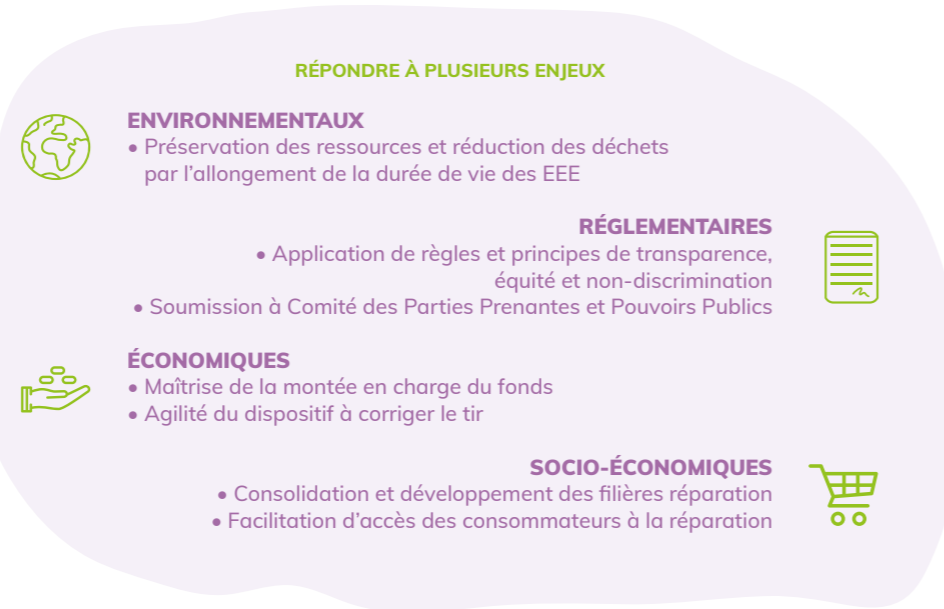
Nous continuons plus que jamais d'œuvrer pour le réemploi, faire monter en compétence les salariés des structures de l'ESS et appuyer la mission sociale (voire sociétale !) des acteurs de l'ESS. Il faut noter que les éco-organismes deviennent des financeurs importants pour les acteurs de l'ESS. Nous veillons à installer les bons « gardes-fou » qui permettent de s'assurer que les fonds soient dirigés vers les bons acteurs et que le travail de réemploi soit de qualité et en conformité avec nos exigences et en toute sécurité pour le consommateur final !

DURABILITÉ & ALLONGEMENT DE LA DURÉE DE VIE : (RE)DONNER VIE À VOS DÉCHETS › RÉPARATION

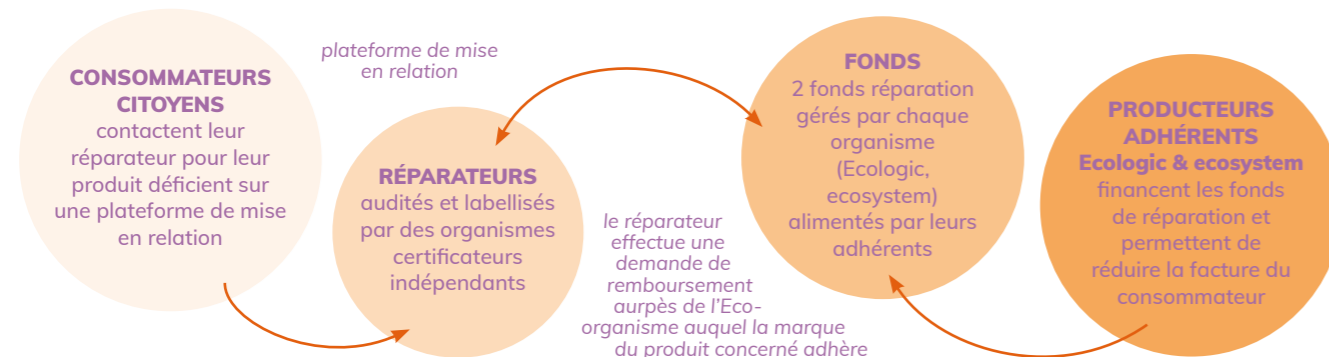
LA RÉPARATION : DÉVELOPPER UN RÉFLEXE SALUTAIRE

C'est l'histoire d'un réflexe qui existe, mais doit être développé. La réparation est souvent perçue comme trop peu avantageuse par rapport au rachat de neuf. De fait, elle reste cantonnée à des réparations légères sur des produits très onéreux ou l'apanage des plus motivés lorsque l'argument de l'allongement de la durée de vie est plus fort que l'argument économique. Le nouveau cahier des charges de la filière EEE et les nouvelles filières ASL et ABJ font partie des filières retenues pour ce dispositif. L'année 2021 marque un temps fort dans l'arrivée de ces fonds : il s'agit d'un temps de concertation et de collaboration indispensable entre acteurs pour construire des dispositifs efficaces et justes.

LE FONDS RÉPARATION, COMMENT ÇA MARCHE ?



LE FONCTIONNEMENT DU SOUTIEN



2 QUESTIONS À...

Basilius Riniotis • Directeur adjoint Fonds Réparation Filières REP chez Ecologic

Quelles ont été les avancées sur le fonds réparation en 2021 ?

Nous étions clairement dans une année de préfiguration du fonds. Le gros sujet était la labellisation des réparateurs, qui sont au cœur du dispositif. Nous avons des objectifs quantitatifs chaque année, et nous devons garantir une qualité de réparation sur des besoins pertinents. Pour développer le réflexe réparation, il faut inspirer confiance, c'est la raison pour laquelle nous avons bâti un référentiel de labellisation dont le respect est contrôlé par des organismes certificateurs indépendants. Nous avons lancé le label QualiRepar.

Nous nous sommes attelés à définir les modalités du fonds, avec un objectif en tête : faire simple, lisible, universel, à prix contenu. Les questions abordées pêle-mêle : quels produits financés ? Quelles pannes financées ? Quel montant de soutien par produits éligibles ? Sur la base d'un forfait ou d'un pourcentage ?

Une fois ce périmètre défini, restait à définir l'organisation opérationnelle et le lien avec le consommateur, notamment la plateforme de gestion des demandes de soutien, qui ne devrait pas manquer de travail !

Un travail important de concertation et de rapprochement des points de vue...

Nous avons réalisé ces travaux avec l'ensemble des acteurs impliqués : l'ADEME et le Ministère de la Transition Écologique, les producteurs qui en sont les principaux financeurs (un Groupe de Travail spécifique a été mis en place sur la base du volontariat), les réparateurs, les organismes certificateurs, nos confrères d'écosystème bien sûr, les fédérations professionnelles par secteurs d'activités, les associations environnementales et de consommateurs.

Chez Ecologic, nous avons souhaité orienter le soutien vers des réparations plus coûteuses mais qui nous semblent avoir un réel impact, dans une logique de forfait avec seuil. Nous sommes partis d'un constat : toutes les réparations ne se valent pas, et celles qui sont soutenues doivent être celles qui ont l'effet le plus durable, avec un effort sur des secteurs importants comme l'IT, où la logique de forfait avec seuil de déclenchement est bien adaptée.

Où en est-on aujourd'hui ? Quelles sont les prochaines étapes ?

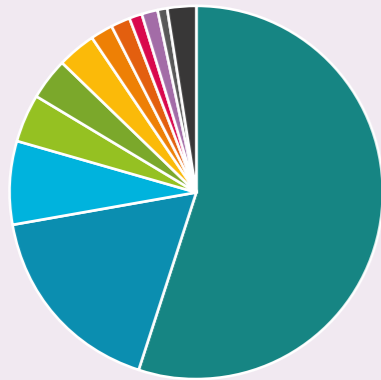
2022 est une année hybride : un pied dans la préfiguration, mais également un pied dans la mise en œuvre opérationnelle. La labellisation des opérateurs a été lancée le 7 avril, et les premiers soutiens devraient être prodigués à l'automne 2022. Nous espérons que ses premiers effets se produiront bientôt. Ce Fonds Réparation cherche à faire évoluer les usages, qui eux-mêmes auront des effets sur la durée de vie des EEE et la réduction de l'utilisation de ressources. Avec ce fonds, l'ambition est de répondre à la fois au frein financier mais aussi au frein culturel sur la réparation : le soutenir et le promouvoir pour normaliser ce réflexe.



LES TRAVAUX AVEC LES PRODUCTEURS



BILAN MATIÈRES CONTENUES DANS LES EEE

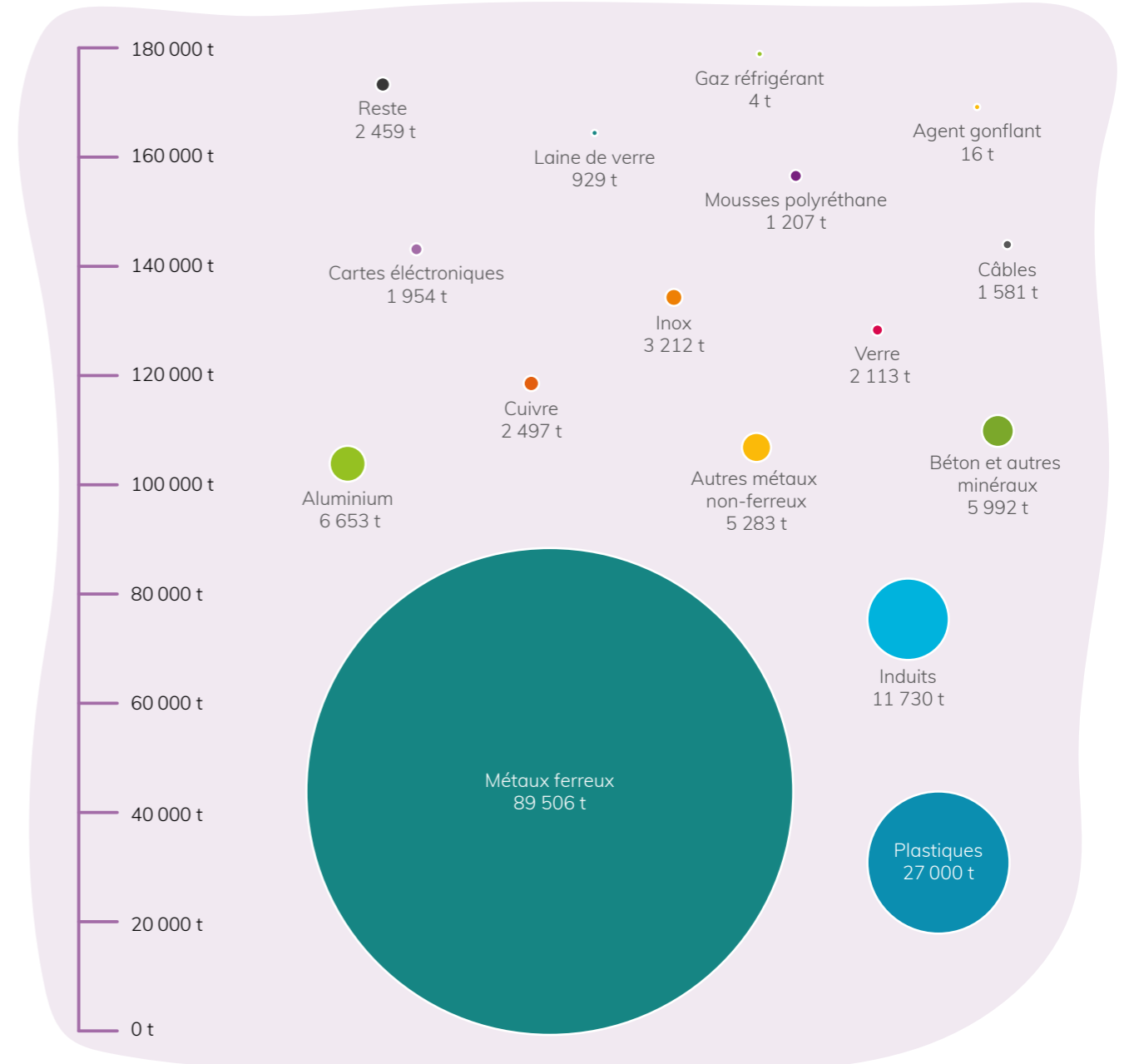


- Métaux ferreux, 55,2%
- Plastiques, 17,2%
- Induits, 7,2%
- Aluminium, 4,1%
- Béton et autres minéraux, 3,7%
- Autres métaux non-ferreux, 3,3%
- Inox, 2,0%
- Cuivre, 1,5%
- Verre, 1,3%
- Cartes électroniques, 1,2%
- Câbles, 1,0%
- Reste, 2,3%

PERFORMANCE DE RECYCLAGE PAR TYPE DE TRAITEMENT, POUR LES EEE MÉNAGERS ET POUR LES EEE PRO

	Réutilisation	Recyclage	Valorisation	Destruction
EEE Ménagers	2 %	73 %	13 %	12 %
ECR	4 %	55 %	18 %	23 %
GEF	1 %	81 %	13 %	5 %
GHF	1 %	78 %	10 %	10 %
PAM	3 %	70 %	13 %	14 %
EEE Professionnels	2 %	74 %	16 %	7 %
CAT1	2 %	89 %	8 %	1 %
CAT2	1 %	77 %	13 %	9 %
CAT4	3 %	71 %	19 %	8 %
CAT5	6 %	64 %	24 %	6 %
CAT6	1 %	75 %	15 %	8 %

MATIÈRES RECYCLÉES EN 2021



RECYCLAGE & VALORISATION : VOS DÉCHETS ONT DE LA RESSOURCE

UNE VIE APRÈS LA FIN DE VIE

Au stade de déchets, les produits et objets n'en ont pas fini de leur voyage. Ils sont encore bien vivants, ce qui peut les rendre dangereux (et nous allons en voir un exemple) et ce qui leur donne une valeur. Lorsque l'équipement arrive donc au stade de déchet ultime, il peut encore nourrir la dynamique d'économie circulaire. Notre devoir est de créer les conditions d'un traitement et d'une valorisation optimale qui permettent de retirer tout ce qu'il est possible de nos « déchets ».

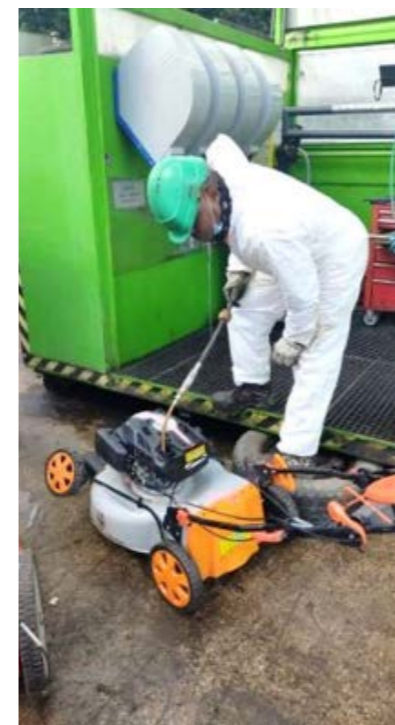
RÉDUIRE LES RISQUES DES PILES AU LITHIUM, SOURCES POTENTIELLES D'INCENDIES

Avec l'afflux d'équipements électriques et électroniques pourvus d'une pile au lithium, le risque d'incendie augmente. C'est par exemple ce qu'il s'est passé en novembre 2020 dans une usine Envie à Portet-sur-Garonne (31). En effet, lorsqu'une pile au lithium est endommagée, ce métal alcalin réagit fortement au contact de l'air ou de l'eau en s'enflammant, tout comme le sodium qui nous est plus familier.

A la lumière de ce risque, nous avons fait évoluer les dispositifs alors que nous étions en phase de renouvellement des contrats avec les opérateurs de traitement, qui, eux, avaient besoin d'une règle plus claire. Concrètement, avant ce changement, les opérateurs regroupaient les Petits Appareils en Mélange (PAM), où se retrouvent bon nombre de petits appareils qui ont des batteries moulées. Ceux-ci étaient massifiés et regroupés en grand nombre dans des surfaces étroites. Des tassements ont provoqué des incendies, car les appareils endommagés se sont enflammés.

Après plusieurs expérimentations où nous avons demandé au détenteur de trier (ex : sortir la batterie de sa perceuse), nous avons conclu que cette solution n'était pas suffisamment efficace. Elle demandait un temps humain trop important : le gardien de déchèterie devait y consacrer environ 30 minutes par jour d'explications et de surtri pour que les gestes soient correctement effectués. Cela a été confirmé par une expérience équivalente menée à Liverpool (Royaume-Uni).

Les chiffrages de différents scénarios démontrent que le plus réaliste et favorable est de demander aux opérateurs de faire le tri des PAM avec pile dans les centres de regroupement. Ces derniers sont donc manipulés et traités de manière plus respectueuse. Nous avons également ajouté une sache intérieure dans les caisses grillagées qui évite que les petits appareils tombent et soient écrasés par les camions qui leur rouleraient dessus. Ces évolutions du processus représentent un coût supplémentaire pour Ecologic, qui se chiffre à plusieurs millions d'euros, mais une réduction importante des risques de dépôts de feu qui causent eux aussi des pertes colossales. Ecologic croit en cette combinaison d'une opération de tri et d'un contenant plus adapté.



LE DÉPLOIEMENT DU RECYCLAGE DANS LES NOUVELLES FILIÈRES

Ecologic mène en 2022 un renouvellement des contrats avec les opérateurs. À l'objectif d'assurer la conformité s'ajoute celui de lancer les nouvelles filières avec un bon rythme. Pour les nouvelles filières, le maillage territorial est satisfaisant, ainsi que le lien avec les opérateurs de l'ESS. Presque tous les départements sont couverts sur la filière ASL.

Dans ces nouvelles filières, Ecologic peut s'appuyer sur des acteurs motivés pour récupérer la matière et la réincorporer dans des nouveaux produits. C'est le cas par exemple de Rotomod à Agen, producteur de kayak, qui a vocation à s'inscrire dans le futur dispositif producteur-acteur d'Ecologic : en broyant lui-même des kayaks pour utiliser la matière dans ses nouveaux kayaks, cette entreprise est un exemple d'économie circulaire tout en permettant à la filière de réaliser des économies.



DE NOUVELLES RENCONTRES DANS LES FILIÈRES ASL ET ABJTH

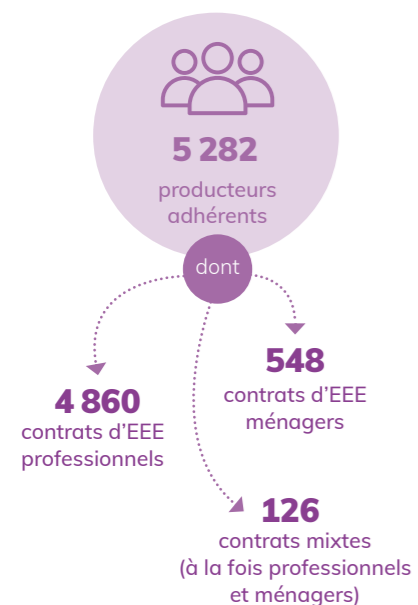
Plusieurs expérimentations ont été menées en 2021 alors que ces filières étaient en pleine préparation. Voici quelques premiers éléments à retenir :

- de nouveaux défis sur la filière ASL, dont l'étendue est très large. Au sein d'un même univers, les équipements sont très différents. Songez à une balle de tennis de table et à la table elle-même !
- les échantillonnages et caractérisations donnent à voir des résultats intéressants : avec les cycles, on y retrouve environ 50 % de métal, un flux qui n'est pas dangereux et plutôt aisé à stocker et à recycler,
- les flux de ces deux filières étant peu denses (100 à 150 kg / m³), les coûts de transport seront plus importants que pour les DEEE à tonnage égal, ce qui augmente leur coût relatif.

AUX CÔTÉS DE NOS PRODUCTEURS ADHÉRENTS

EMBARQUER NOS PRODUCTEURS

Les producteurs sont au cœur de notre modèle économique mais aussi de notre capacité à faire de l'économie circulaire une norme. Notre place - et c'est notre ADN - est à leurs côtés : parfois conseiller, souvent accompagnant, nous traçons le chemin en lien avec les dispositifs légaux et partageons avec eux ce que nos filières nous apprennent.



CE QUE LES PRODUCTEURS NE DEVAIENT PAS RATER EN 2021

Vous êtes producteur et l'année 2021 est passée trop vite ? Vous ne recevez pas Infologic ? Vous avez décidé de rattraper plusieurs années d'évolutions suite à la loi AGECE ? Ceci est fait pour vous !

- 2021 était encore rythmé par les décrets d'application de la loi Anti-Gaspillage et Économie Circulaire (AGEC). Environ 70 personnes ont participé à notre webinaire au sujet de la loi AGECE le 29 juin 2021.
- Le dispositif Triman ou InfoTri est devenu obligatoire en 2021, avec une signalétique à apposer à partir du 1er janvier 2022. Ce dispositif constitué d'une signalétique visuelle et de quelques mots permet d'unifier le message de tri de l'ensemble des acteurs.
- La préparation du Fonds Réparation dans nos trois filières, un sujet d'importance pour nos producteurs, qui sont les contributeurs de ce fonds.
- La préparation en 2021 des barèmes 2022, qui doivent permettre d'assurer la conformité de l'ensemble de la filière dans le cadre des agréments des trois filières.
- La filière ASL en 2021, c'était sportif :
 - une centaine de participants (dont les organisations professionnelles: Union Sport et Cycle, GIFAP, EUROSIMA, OSV, FEVAD, SNAFAM, FIN...),
 - un comité stratégique par mois pour définir les axes stratégiques, fixer les priorités, définir les moyens et valider les propositions des GT,
 - 8 GT dont 3 dédiés par partie prenantes (ESS, Collectivités locales, Lieux de pratiques).
- Vous souhaitez vous investir ? Toutes les énergies sont les bienvenues et vous trouverez bien le groupe de travail (GT) de vos rêves ! Pour plus d'infos, contactez : adherents@ecologic-france.com.

RETOUR SUR UN CAS PRATIQUE : LE NUMÉRO D'IDENTIFIANT UNIQUE

Prenons un exemple d'accompagnement comme il en existe plusieurs chaque année. Parmi les nouveaux dispositifs, le numéro d'Identifiant Unique (IDU) a bouleversé les usages chez les metteurs en marché.

Au 1^{er} janvier 2022, pour tous les vendeurs passant par une place de marché doit être généré un numéro d'IDU. A défaut, la place de marché devient responsable des ventes des vendeurs tiers. A l'approche de l'échéance, nous avons reçu de nombreuses demandes d'adhésions (environ 2500 adhésions EEE supplémentaires entre octobre et décembre), à tel point que nous atteignons près de 5000 adhérents sur la partie EEE fin décembre.

Afin de gérer au mieux cet afflux d'adhérents, nous avons pu travailler aux côtés de la FEVAD (Fédération du e-commerce et de la vente à distance) pour élaborer un barème simplifié et une déclaration simplifiée. Nous avons ensuite sensibilisé l'ensemble de nos adhérents via nos webinaires et Infologic.

R&D : UNE MEILLEURE CONNAISSANCE POUR DES DÉCISIONS ÉCLAIRÉES

LA R&D AU COEUR DU RÉACTEUR

Notre équipe Recherche & Développement mériterait un rapport annuel à elle toute seule ! Votre oeil aiguisé reconnaîtra à coup sûr la trace et les apports des travaux de R&D sur de nombreux sujets : de l'éco-conception aux études comportementales sur les perceptions liées au recyclage et au réemploi en passant par l'analyse sur la circularité de l'aluminium, l'équipe est mobilisée de manière transversale. Focus sur un exemple emblématique de la dimension éclairante des travaux R&D : l'étude gisement.

TRAVAUX PRATIQUES : LES FICHES ÉQUIPEMENTS

En lien direct avec l'accompagnement mené sur l'éco-conception, nous proposerons bientôt à nos adhérents et aux metteurs sur le marché des fiches équipements qui abordent : la composition, la recyclabilité, les comportements et les usages. Cela nourrit nos connaissances communes, notre lecture des enjeux et permet d'avancer avec l'ensemble de nos parties prenantes sur des bases objectives.

2 ANS D'ÉTUDE SUR LES GISEMENTS DE LA FILIÈRE DEEE EN FRANCE EN UNE INFOGRAPHIE

Cette étude nationale fait suite à la directive DEEE de 2012 de l'Union Européenne qui fixait aux Etats-membres, jusqu'en 2019, des objectifs de collecte croissants (de 40% en 2015 à 65% en 2019), à calculer pour chaque année en pourcentage du poids moyen d'EEE mis sur le marché national de chaque Etat-membre au cours des trois années précédentes.

A partir de 2019, les États-membres ont eu le choix entre deux modes de calcul du taux de collecte à atteindre. Celui-ci peut correspondre à :

65% du poids moyen d'EEE mis sur le marché national de chaque Etat membre au cours des trois années précédentes,

85% des DEEE produits, en poids, sur le territoire de l'Etat membre au cours de l'année étudiée.

Cette nouvelle donne pose plusieurs questions : comment calculer les déchets générés ? Les deux méthodes sont-elles équivalentes en termes de tonnage ? Quelle est la méthode la plus adaptée ?

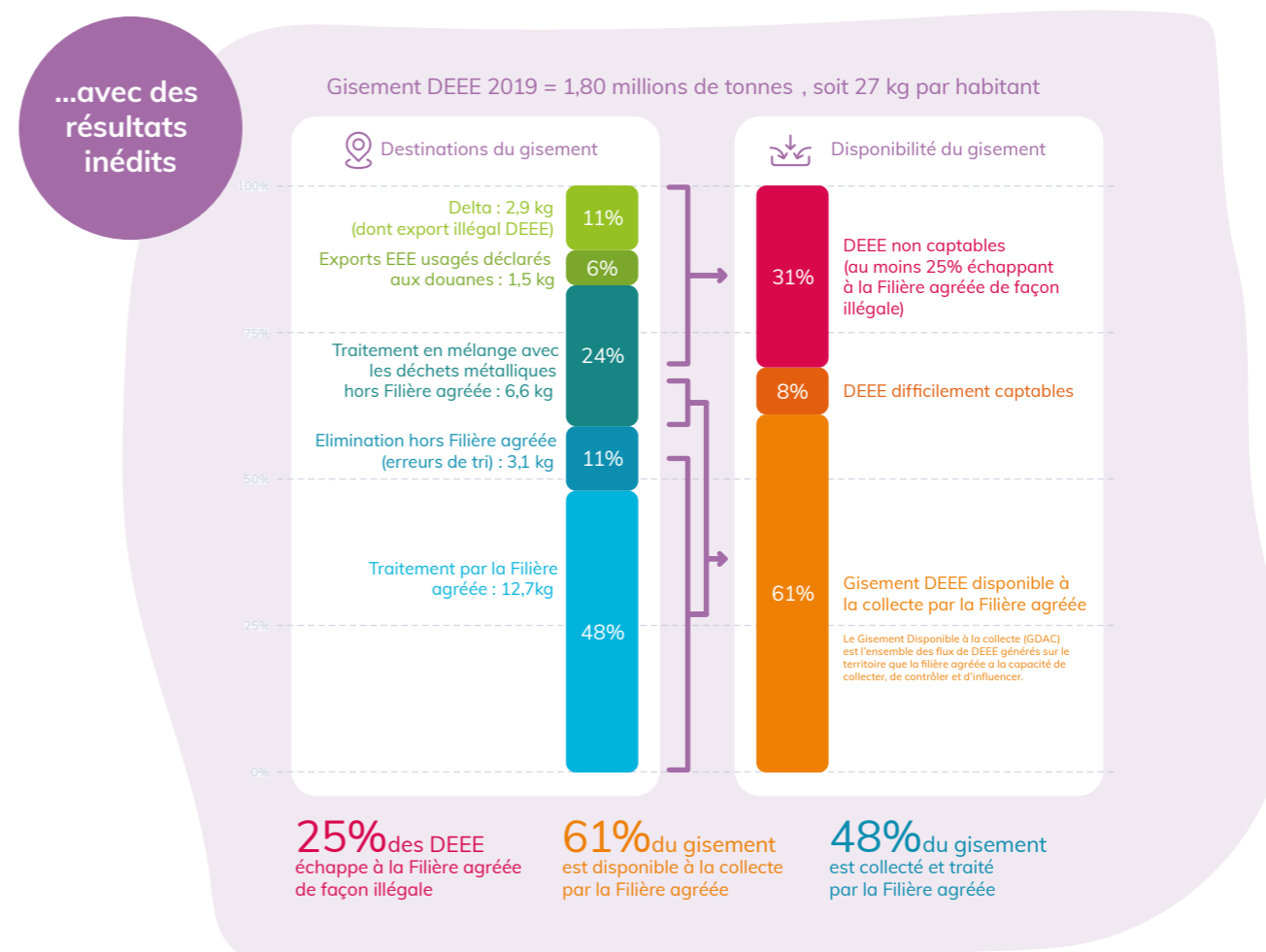
Menée avec le cabinet Sofies, et conjointement avec les autres éco-organismes DEEE et l'ADEME, cette étude visait à estimer, à l'aide de modélisations, les gisements disponibles à la collecte pour avoir une approche la plus réaliste possible des objectifs à se fixer.


L'étude gisement DEEE en bref

Filière française des DEEE ménagers et professionnels

Une étude de grande envergure...

- 2 ans de modélisation et d'enquêtes terrain
- 120 parties prenantes impliquées
- 6000 ménages sondés sur les actes de cession
- 102 types d'EEE pris en compte
- 5 méthodes de calcul du gisement
- 334 tonnes de déchets métalliques échantillonnées





3 NOS UNIVERS PRODUITS EMBLÉMATIQUES

3. DES UNIVERS PRODUIT EMBLÉMATIQUES

BIENVENUE DANS NOS UNIVERS



Nous vous emmenons en voyage vers nos univers produits. Nous avons appris au fil de nos échanges avec nos adhérents à partager leur regard, leur point de vue. Les filières sont organisées par type de produits, en lien avec la question de leur recyclage. Les producteurs raisonnent le plus souvent en termes de familles de produits, même si ceux-ci sont comptabilisés dans deux canaux de collecte différents, que ce soit deux filières différentes ou un partage entre ménager et professionnel, comme c'est le cas pour les EEE.

Depuis plus de 15 ans donc, nous sommes au cœur de la filière des équipements électriques et électroniques, et nous avons développé quelques expertises, quelques coups de cœur. Désormais, nous souhaitons faire des ponts entre nos trois filières, afin que l'expérience de l'économie circulaire soit la plus fluide et efficace pour nos adhérents. Nos univers produits se recoupent, et s'inscrivent dans des enjeux interdépendants, face auxquels il est pertinent de mener une action globale, ce qui est source d'économies d'échelles économiques et environnementales. Voyons quelques univers et les défis qui sont les leurs. En route !



LE NUMÉRIQUE, NOTRE SUJET DE TOUJOURS

À L'ORIGINE DE NOTRE ENGAGEMENT

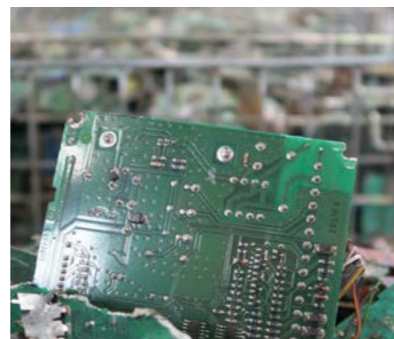
Le numérique, notre premier amour ! Très rapidement, ce sujet s'est niché au cœur de notre ADN. Nous y avons développé une expertise et nous y sommes engagés, comme en témoigne notre partenariat avec l'Alliance Green IT (AGIT) ou encore l'événement sur le numérique responsable que nous avons organisé en novembre 2021.

Au cœur des enjeux de ces dernières années, ce sujet est d'une importance capitale sur les plans économique et écologique. Ces éléments sont de nature à renforcer notre attrait pour le sujet et à redoubler d'efforts et d'inventivité pour répondre aux défis qu'il pose !

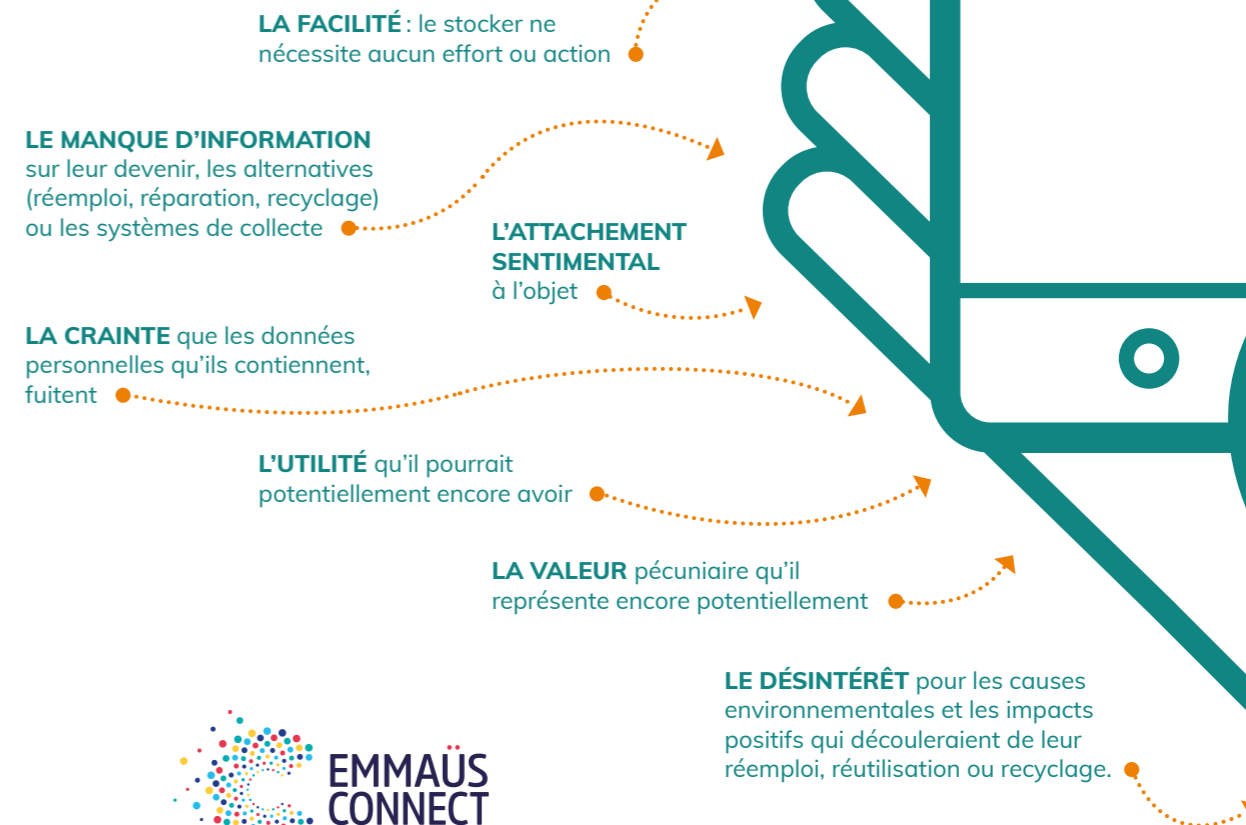
NOTRE ÉTUDE AVEC LE RESES SUR LES COMPORTEMENTS DES ÉTUDIANTS

Le téléphone portable est sans aucun doute l'EEE le plus emblématique que chacun possède et l'accessoire dont aucun étudiant ne pourrait se passer ! En moyenne, ces équipements ne pèsent guère plus de 180 g, pourtant ils renferment plus de 60 matériaux sur les 103 éléments du tableau périodique des éléments, et pas moins de 70 kg de matières premières sont nécessaires pour produire un seul smartphone. C'est un objet d'étude évident !

Nous avons publié en décembre 2021 un premier état de l'art sur les déterminants comportementaux associés à la fin d'usage de ce bien de grande consommation, et réalisé par Dimitri Naczaj. Autant d'enseignements précieux alors que le nouveau cahier des charges de la filière DEEE exige justement des dispositifs spécifiques pour déstocker les mobiles.



7 RAISONS qui pousseraient chaque propriétaire à conserver ses anciens mobiles et qu'il faudrait contourner pour encourager leur réutilisation ou leur recyclage :



NOTRE PARTENARIAT AVEC EMMAÛS CONNECT : BOOSTER LE RÉEMPLOI SOLIDAIRE

3 ans d'alliance pour développer le réseau de LaCollecte.tech qui récupère, reconditionne et redistribue du matériel de 2^e main aux personnes en situation de précarité numérique et sociale. Il s'agit notamment d'aller chercher des outils numériques dormants des entreprises au profit des personnes en situation de précarité numérique et sociale.

3 volets de partenariat :

- aide au développement opérationnel de LaCollecte.tech : optimisation du backoffice, étude d'impact, rapport sur l'état de l'accès numérique en France ;
- aide à l'animation et mobilisation de LaCollecte.tech : développement des réseaux locaux, mobilisation des acteurs publics et privés et distribution du matériel ;
- aide à la collecte et au reconditionnement de matériel.

À L'ORIGINE DE NOTRE ENGAGEMENT

Un constat que n'importe quel citoyen urbain a pu faire il y a quelques années. Du jour au lendemain ou presque, les rares trottinettes sont devenues légion sur nos trottoirs. Autant d'EEE parfois devenus trop vite des DEEE. Les chiffres de mise sur le marché et une étude de la Fédération des Professionnels de la Micro-Mobilité confirment la croissance à venir de ces équipements et nous avons décidé de prendre le taureau par les cornes. Nous avons pu, pour l'exemple des trottinettes, établir un barème spécifique grâce aux caractérisations effectuées par Ecologic et échanges avec la Fédération Professionnelle de la Micro-Mobilité (FP2M), alors qu'elles étaient comptabilisées dans le gros électroménager. Puis avec la FP2M toujours, nous avons œuvré jusqu'à concevoir une solution de guichet unique avec notre partenaire Screlec pour les batteries industrielles des trottinettes.

LA MOBILITÉ : ACCOMPAGNER UN ESSOR SOUDAIN

MIEUX CONNAÎTRE LES TROTTINETTES POUR NOURRIR LA DYNAMIQUE D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Notre équipe R&D s'est penchée sur le démontage des trottinettes à visée de réemploi, réparation et recyclage. Il en ressort que le taux de réemploi pourrait être amélioré par plusieurs actions accessibles : remonter un appareil à partir de plusieurs pièces détachées, l'identification de pannes systématiques et résolubles par des pièces détachées, etc.

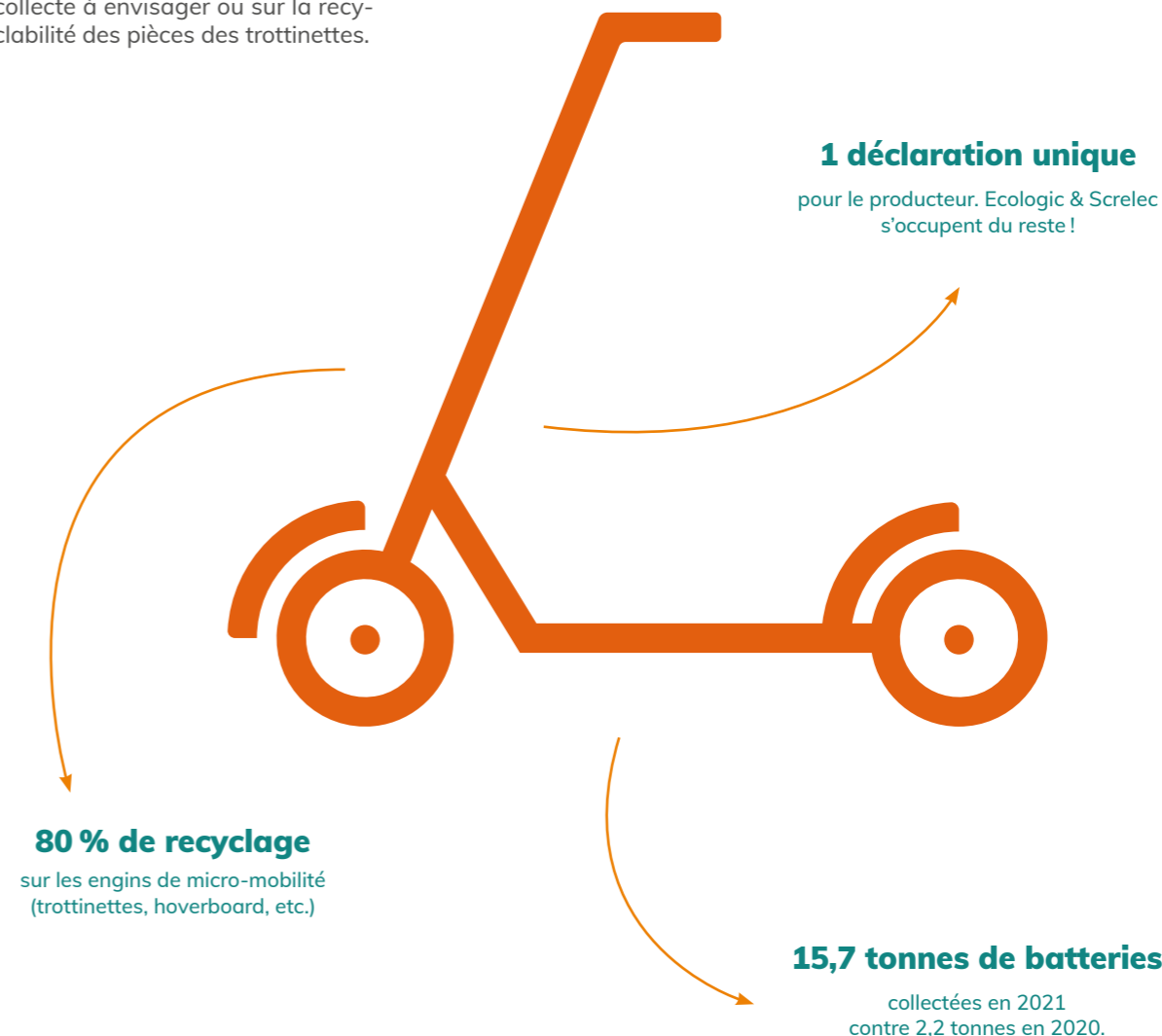
Les opérateurs de tri et de traitement jouent un rôle décisif et leur formation est un atout clé dans l'amélioration de la gestion de l'allongement ou de la fin de vie des trottinettes. Le gain en efficacité est rapide : un salarié formé et outillé peut démonter une trottinette entre 5 et 10 fois plus vite que la première trottinette qu'il a démontée ! Nous estimons que ces opérations plus poussées de tri et de séparation doivent permettre de récupérer des matières majeures dans la fabrication de ces équipements : environ 200 grammes d'aimants, constitués notamment de terres rares, si chères et stratégiques. On y retrouve notamment de la néodyme (15 %), praséodyme (3-4 %) et du dysprosium (0,2 %) par aimant en moyenne.

La trottinette se trouve donc au carrefour de plusieurs enjeux pour notre éco-organisme :

- un enjeu fort de collecte vu le nombre d'équipements mis sur le marché
- un objectif d'amélioration opérationnelle dans le tri et le traitement,
- un sujet qui peut permettre de montrer l'exemple d'une plus grande circularité sur un équipement bien connu du grand public.

ACCOMPAGNER LES PRODUCTEURS DANS LEUR DÉPLOIEMENT

Les collectivités s'organisent désormais par des appels d'offres pour limiter et contrôler la quantité de trottinettes. Nous avons le plaisir d'accompagner nos producteurs adhérents, en leur permettant de s'appuyer sur des chiffres clés, des précisions sur les dispositifs de collecte à envisager ou sur la recyclabilité des pièces des trottinettes.



CUISINE PROFESSIONNELLE & GÉNIE CLIMATIQUE : FACILITER LE QUOTIDIEN DES PROFESSIONNELS

À L'ORIGINE DE NOTRE ENGAGEMENT

Professions et marchés particuliers cherchent solutions spécifiques. Ce pourrait être le résumé de notre engagement auprès des acteurs professionnels de la cuisine professionnelle et du génie climatique. L'écoute, le dialogue et la réflexion collective permettent de faire émerger des solutions adaptées.

Nous en faisons l'expérience depuis plusieurs années. Vous trouverez ici quelques exemples qui nous sont chers de dispositifs qui ont émergé d'une addition d'intelligences et qui sont destinés à accompagner ces professionnels amenés à gérer des équipements en fin de vie tous les jours.

IDÉPOSE, LE GESTE RESPONSABLE DES INSTALLATEURS & ARTISANS

iDépose est une application gratuite pour tablette ou smartphone développée par Ecologic : simple et géolocalisée, elle permet à chaque artisan de trouver le site de dépose le plus proche de son chantier. Cela concerne des DEEE (déchets électriques et électroniques) et DEA (déchets d'éléments d'ameublement) de cuisines professionnelles dont il est responsable de la fin de vie. Conçue en 2021, cette application a vu le jour en 2022.

Dans un secteur où le déchet a une forte valeur, il fallait être astucieux pour inciter les professionnels à se tourner vers Ecologic. Se tourner vers notre éco-organisme, c'est la garantie d'un transfert de responsabilité réel et d'un traitement conforme à la loi.

Avec iDépose, la démarche est simplifiée et l'installateur est assuré que le site propose le rachat au comptoir des déchets éligibles, une dimension capitale. Les opérateurs sourcés dans l'application sont sous contrat et suivis d'Ecologic. Cela permet d'éviter des dérives de longue date avec des opérateurs mal équipés pour le démantèlement des produits, un traitement de la matière insatisfaisant (d'autant plus sur des déchets dangereux qui contiennent des polluants) et des tonnes de DEEE qui échappaient aux comptages officiels, ce qui influe sur l'estimation nationale des gisements. iDépose représente en cela une solution dotée de plusieurs bénéfices !



VALORESTOPRO : GUICHET UNIQUE, DÉMARCHE SIMPLIFIÉE

Conçu en 2014 par Ecologic et le SYNEG (Syndicat National de l'Équipement des Grandes Cuisines), ValoRestoPro est à la fois un dispositif opérationnel et un label :

- le dispositif simplifie la vie des détenteurs en leur offrant un guichet unique qui prend en charge 2 flux de déchets souvent mutualisés (équipements de cuisines et éléments d'ameublement associés), ce qui assure une dépollution et un recyclage en toute conformité, partout en France.
- le label garantit aux détenteurs que les producteurs gèrent bien la fin de vie de leurs équipements conformément à la loi et valorise l'engagement de toute notre filière en faveur de la préservation de l'environnement.

42 000 tonnes

d'équipements mis sur le marché en cumulant DEEE et DEA de cuisines professionnelles. L'année 2020 était autour de 29 000 tonnes et 2019 était proche de 34 000 tonnes.



8 points

C'est l'écart favorable entre la collecte observée en 2021 et l'objectif fixé par le cahier des charges (32 % contre 24 %). Malgré une mise en marché conséquente, notre dispositif a permis d'accompagner ce rebond grâce à un dispositif réactif et efficace.

Ecologic lance iDépose

IDÉPOSE, LE GESTE RESPONSABLE DES ARTISANS ET DES INSTALLATEURS

Déposez vos Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE), et vos Déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA) sur les points de dépose les plus proches de vos chantiers. Vous vous assurez du respect de la réglementation, et garanzissez à vos clients le traitement conforme de leurs déchets.

Prise en main facile



Téléchargez-la sur les stores Android et iOS
www.ecologic-france.com



LE SPORT : UN UNIVERS MULTI-FILIÈRES

À L'ORIGINE DE NOTRE ENGAGEMENT

La connaissance d'une bonne partie des metteurs en marché de la filière Articles de Sport et Loisirs (ASL) déclencha notre volonté de positionner Ecologic sur cette nouvelle filière. En effet, beaucoup d'équipements sportifs sont aussi des EEE. Si un vélo électrique et un vélo mécanique présentent des similitudes évidentes, l'univers des équipements sportifs reste toutefois large et nous sommes dans cette filière un éco-organisme apprenant ! Petit tour des enjeux autour de deux produits emblématiques : les cycles et les skis.

LE VÉLO, POIDS LOURD DE LA FILIÈRE

Tant dans les tonnages que dans la part allouée aux cycles dans le fonds de réparation, le vélo se taille la part du lion dans cette filière. Et pour cause : avec 2,2 millions de vélo pour 40 000 tonnes [date du chiffre], il représente des enjeux colossaux.

Sur les volets réemploi et réparation d'abord, il est l'un des produits à la durée de vie la plus importante. Le nombre de recycleries généralistes ou spécialisées sur le cycle en atteste. Après de ces acteurs du réemploi, il est important de faire progresser l'accès aux gisements et la traçabilité. La filière sera aidée en cela par le Fonds Réemploi. Les cycles ne posent pas de grandes difficultés de traitement, et certains fabricants ont déjà mis en œuvre des démarches d'éco-conception. L'un des sujets du moment : améliorer le recyclage des chambres à air pour pouvoir incorporer des matériaux dans de nouvelles chambres à air.



LES DÉFIS EN CHIFFRES

500 000



paires de ski mises sur le marché en 2021 qui représentent...

150 000

tonnes estimées d'équipement mis sur le marché

20 à 35 %

Les objectifs de collecte concernant les produits destinés à la pratique sportive et ceux destinés aux activités de plein air, dont les skis : 20 % en 2024, 35 % en 2017

LES SKIS : UN DÉFI DE RECYCLAGE POUR LA FILIÈRE

Les skis présentent plusieurs spécificités : c'est un marché partagé entre le professionnel (loueur) et le particulier. La collecte est fortement saisonnière et événementielle et l'accès aux zones de collecte n'est pas toujours aisé.

À date, le ski se recycle peu. Moins de 15 % des matériaux sont recyclés. Les skis se composent de bois, de résine, de métaux (notamment la semelle), difficile à séparer car ils sont solidement liés. Quelques fabricants se sont lancés dans une démarche d'éco-conception et espèrent dépasser les 80 % à terme. Du côté du réemploi, il est important de soutenir des initiatives qui préexistaient à la filière, souvent locales.

Ecologic accompagne tous les producteurs acteurs : une mécanique qui permet aux metteurs en marché engagés dans une démarche d'économie circulaire de valoriser économiquement leur performance individuelle au service de la filière.





RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021

15 bis avenue du Centre
F-78280 Guyancourt

Tél. 01 30 57 79 09

www.ecologic-france.com